

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 87 (1999)

Heft: 1429

Artikel: Genève

Autor: Chaponnière, Martine

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-281527>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Genève

L'égalité aux prud'hommes

Dans notre chronique «*Sous la loupe*» d'août 1998, Valérie Buchs, secrétaire générale adjointe du SIT (Syndicat interprofessionnel des travailleuses et travailleurs) à Genève, s'exprimait en ces termes: «Nous demandons que pour toutes les questions de discrimination entre femmes et hommes relevant des tribunaux de prud'hommes, on constitue un groupe ad hoc mixte avec des personnes formées sur les questions d'égalité». Le récent vote du Grand Conseil genevois n'a pas accédé à la demande syndicale.

Rappelons que depuis l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes (LEg) en juillet 1996, les syndicats genevois réclamaient une loi cantonale d'application. Selon la LEg, aucune plainte ne peut être déposée s'il n'y a pas eu au préalable tentative de conciliation. A l'inverse, aux prud'hommes genevois, on commence par la plainte avant de voir si un accord à l'amiable est possible. En juin 1998, une nouvelle commission de conciliation en matière d'égalité a été

instituée, compétente pour examiner les litiges dans les rapports de travail de droit public ou privé.

Valérie Buchs regrette cependant que cette loi soit incomplète: «Elle ne prévoit que l'instauration d'un office de conciliation distinct, alors que nous souhaitons la constitution d'un groupe ad hoc tant au Tribunal de première instance qu'en Chambre d'appel». Pour avoir moi-même assisté à un procès aux prud'hommes en matière d'égalité de salaires, j'ai pu voir combien les juges étaient démunis intellectuellement et techniquement sur les questions d'égalité des sexes. Un groupe comme celui souhaité par les syndicats aurait permis de combler un peu ces lacunes. Dommage que les députés genevois ne s'en soient pas rendu compte.

Martine Chaponnière

Vaud

**Campagne de dépistage
L'Etat de Vaud a choisi la
journée internationale des
femmes pour sa conférence
de presse annonçant le**

démarrage de la campagne de dépistage du cancer du sein.

Il y a deux ans - c'était aussi un 8 mars - l'ADF-Vaud commençait sa récolte de signatures pour demander que la mammographie de dépistage soit prise en charge par les assurances maladie. En quelques semaines la pétition réunissait près de 20000 signatures. L'action de l'ADF s'inscrivait comme un acte de soutien à la Fondation pour le dépistage du cancer du sein qui venait de déposer une requête dans le même sens auprès de l'OFAS. D'autres requêtes ont été déposées par la FRC et la Ligue suisse contre le cancer. L'ensemble de ces démarches hâta sans doute la décision du Département de Ruth Dreifuss d'inclure la mammographie dans les prestations de prévention à charge de l'assurance maladie obligatoire. Cette nouvelle donne encouragea la Fondation pour le dépistage du cancer du sein à aller de l'avant: fondée en décembre 1990, elle avait proposé, depuis 1994, un programme pilote dans trois districts du canton de Vaud.

70% des femmes âgées de 50 à 70 ans ont été examinées dans ces trois districts, 82 cancers du sein ont été dépistés. Il s'agit maintenant de donner la même chance à toutes les femmes du canton. En acceptant de suivre les propositions de la Fondation depuis 1994, le canton de Vaud fait figure de pionnier en Suisse dans ce domaine.

Le cancer du sein est de loin le cancer le plus fréquent chez la femme. Il représente le quart de ceux qui sont diagnostiqués chez elles, dont un sur deux chez des femmes entre 50 et 70 ans. Dans le canton de Vaud, 450 femmes apprennent chaque année qu'elles sont atteintes d'un cancer du sein et 245 autres femmes en décèdent la même année.

La campagne d'information systématique qui commence permettra d'inviter 72000 femmes résidant dans le canton à effectuer une radiographie auprès de l'institut de leur choix, ce qui permettra de sauver une centaine de vies chaque année, selon les évaluations faites durant la phase pilote.

Simone Chapuis Bischof

REINES OU FAVORITES RÉHABILITÉES

André Castelot: *Diane, Henri et Catherine* - Perrin 1997;
Monique de Huertas: *Louise de La Vallière, De Versailles au Carmel* - Watelet 1998;
Françoise Kermina: *Jeanne d'Albret* - Perrin 1998;
Pierre Leroy éd. *Madame de Maintenon, Comment la Sagesse vient aux Filles* - Bertillot 1998

Partant de recherches et non de préjugés, ces quatre livres réhabilitent des femmes malmenées par l'histoire:

Jeanne d'Albret, reine régnante de Navarre, mère du futur Henri IV, contribua fortement à la formation de son fils.

Diane de Poitiers, pendant vingt ans favorite du roi Henri II, par son goût et sa culture, fit de la cour des Valois un moment exceptionnel. «*La magnificence et la galanterie n'ont jamais*

paru en France avec tant d'éclat que dans les dernières années du règne d'Henri second», comme le dit Mme de la Fayette au début de la «*Princesse de Clèves*».

Catherine de Médicis, femme de Henri II, la mère de François II, Charles IX et Henri III, gouvernante du royaume pendant leurs minorités et les périodes très brèves où ils ont été officiellement rois. On n'a retenu de ces longues années de pouvoir que le monstrueux massacre de la Saint-Barthélémy, dont les causes furent d'abord politiques et surtout multiples, alors qu'à de nombreuses reprises Catherine avait cherché à établir la paix entre catholiques et réformés. Ne pas croire le portrait qu'a fait d'elle Alexandre Dumas dans *La Reine Margot*! Madame de La Vallière, à dix-

sept ans eut le coup de foudre pour le jeune roi Louis XIV et l'aima passionnément, en fut six ans la favorite, et, quand elle dut céder la place à Mme de Montespan, se retira définitivement dans l'un des carmels de Paris, n'en bougea jamais et y fut révéérée comme une parfaite moniale.

Madame de Maintenon, dernière des favorites de Louis XIV, qui devait finir par en faire une épouse morganatique. Elle s'est fidèlement occupée de l'Institut de Saint-Cyr, qu'elle avait fondé avec le roi. Ses lettres aux «*Dames de Saint-Louis*» ou aux pensionnaires, ses écrits, ses notes et ses réflexions, son influence personnelle ont largement contribué à développer l'éducation des filles. On l'a volontiers accusée d'avoir provoqué la révocation de l'Edit de

Nantes. Mais dans les 300 pages que l'on vient de publier, je n'ai rien vu contre les protestants, mais oui bien des mises en garde contre le jansénisme et «*les autres nouveautés de la religion*». Elle pourrait bien avoir encouragé la destruction de Port-Royal des Champs. (pbs)

A peine sorti de presse

Le Nouveau
Dictionnaire féminin-
masculin des profes-
sions, des titres et des
fonctions, par Thérèse
Moreau, aux éditions
Métropolis.
A voir au Salon du
Livres...
Nous en reparlerons.